



*Déclaration de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations : 13 décembre 2021.*

*En réponse à la déclaration de l'honorable Marc Miller, ministre des Relations Couronne-Indiennes, et de l'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones, concernant les négociations en cours sur la compensation et la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du Principe de Jordan.*

« Cette affaire concerne les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations. C'est pour eux que nous devons exercer le devoir sacré d'assurer leur sécurité et mieux-être. Nous sommes déterminés à mener à bien ce que les survivants des pensionnats ont fait de leurs principaux appels à l'action : mettre fin à la discrimination en matière de protection de l'enfance et assurer la mise en œuvre complète et adéquate du Principe de Jordan. Et il y a encore beaucoup de travail à faire.

Les négociations et les discussions se poursuivent et aucun accord n'a été signé. Bien que la promesse du gouvernement du Canada de consacrer 40 milliards de dollars pour mettre fin à la discrimination en cours et indemniser les enfants et les familles qui ont été lésés soit une étape importante, il y a d'autres étapes juridiques à franchir avant que les victimes obtiennent l'indemnisation qui leur est due et que les enfants des Premières Nations obtiennent les services qu'ils méritent. Une partie de la réforme et de la réconciliation du gouvernement consiste à tenir les promesses faites aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux nations des Premières Nations.

Le gouvernement paie maintenant le prix fort pour ne pas avoir corrigé son financement inégal des services aux enfants des Premières Nations. Des préoccupations crédibles de la part de l'inspecteur médical du gouvernement du Canada, le Dr PH Bryce, ont été soulevées dès 1907, à une époque où régler le problème aurait coûté moins de quinze mille dollars et sauvé la vie d'innombrables enfants dans les pensionnats. Il y a plus de 20 ans, la correction des inégalités n'aurait coûté que des centaines de millions. Si le prix à payer est si élevé aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement du Canada n'a pas mis en œuvre les

solutions disponibles pour remédier aux graves préjudices subis par les enfants et les familles des Premières Nations, même s'il était au courant des problèmes depuis des décennies.

Que cela serve de leçon, car les gouvernements doivent faire mieux quand ils le savent et les enfants et le pays ne peuvent pas répercuter les coûts de la discrimination par l'ignorance de problèmes clairs avec des solutions claires.

Il y a encore beaucoup d'enfants et de jeunes adultes des Premières Nations qui sont confrontés à des inégalités dans les services publics de base, en passant par l'eau en allant jusqu'à l'éducation, et il reste un travail important à faire pour mettre fin à la discrimination dans l'approche du Canada en matière de services à l'enfance et à la famille et au chapitre du Principe de Jordan. On leur doit un devoir de justice qui va au-delà de la compensation monétaire. Nous devons entendre leurs voix et faire pression pour la mise en œuvre complète des réformes nécessaires pour que la discrimination cesse MAINTENANT et que le Canada ne fasse plus de mal à une autre génération d'enfants.

Nous poursuivrons nos efforts pour mettre en œuvre la réforme des Services aux Autochtones du Canada, afin de mettre fin à l'injustice et d'assurer un avenir sécuritaire, brillant et prometteur aux enfants et aux familles des Premières Nations. »

- Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.